
ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 10 décembre 2018, à 19h30

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

1. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2289 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à permettre les établissements offrant des services d'entretien ménager avant et après sinistre dans la zone I 7-59, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue du Beaujolais (lot 6 037 137), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
4. Approbation du procès-verbal.
5. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
6. Aide financière à la compagnie « 9357-2444 Québec inc. » pour l'exploitation d'une polyclinique médicale, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 312 N15335) (G5 213).
7. Aide financière à « Tourisme Mirabel » pour la fabrication de maisonnettes de Noël. (G5 213).
8. Affectation du surplus libre au surplus affecté. (G5)
9. Adoption du plan d'intervention de renouvellement des conduites d'égout, d'aqueduc et des chaussées révisé pour envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le but de répondre à l'une des exigences du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018. (X3 500 N13953)
10. Acceptation provisoire de travaux.
11. Acceptation finale partielle de travaux.
12. Acceptation finale de travaux.
13. Modification de la résolution numéro 902-11-2018 *Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie concernant la réalisation des plans et devis pour la réfection et le réaménagement de la rue et du chemin Saint-Simon débutant au sud de la rue Henri-Piché et se terminant au nord de la rue de la Sablière ainsi que sur la route 158, de la rue du Défricheur à l'intersection de la rue Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, afin d'ajouter le mode de financement.* (2018-079) (X3 600 U3 N13922)
14. Soumission relative à l'entretien préventif des unités de chauffage et de climatisation – années 2019-2020-2021. (2018-077) (G7 311 U3 N7433)
15. Acquisition du réseau d'éclairage situé sur les rues ou partie des rues Simetin et Magloire-Lavallée (lots 5 898 147, 5 898 149, 5 898 150 et

5 898 151), dans le secteur de Saint-Canut. (X3 412 U4 N15347 #104550)

16. Acquisition à des fins de parc ou terrains de jeux, du lot 6 181 686, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. ». (G7 100 N15520 #104552)
17. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 943 216 (rue de l'Aigue-Marine), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15278 #104585)
18. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 047 519 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15524 #104586)
19. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 943 230 (rue de l'Aigue-Marine), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15278 # 104587)
20. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2297 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :
 - agrandir la zone P 13-6 à même une partie des zones H 13-1, H 13-8 et H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - agrandir la zone P 13-7 à même une partie de la zone H 13-1, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - retirer l'usage résidentiel multifamilial détaché d'un maximum de 5 logements pour permettre plutôt les habitations unifamiliales jumelées et contiguës et leurs dispositions spécifiques dans la zone H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - modifier les dispositions spécifiques applicables aux constructions unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone H 13-8, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - créer la zone C 13-17 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - créer la zone H 13-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-8, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)
21. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :
 - agrandir la zone P 13-6 à même une partie des zones H 13-1, H 13-8 et H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - agrandir la zone P 13-7 à même une partie de la zone H 13-1, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - retirer l'usage résidentiel multifamilial détaché d'un maximum de 5 logements pour permettre plutôt les habitations unifamiliales jumelées et contiguës et leurs dispositions spécifiques dans la zone H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - modifier les dispositions spécifiques applicables aux constructions unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone H 13-8, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - créer la zone C 13-17 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - créer la zone H 13-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-8, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400) (U-2297)
22. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2298 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de façon à :

- permettre la réalisation d'habitations unifamiliales jumelées dans les zones H 13-8 et H 13-16 sur des terrains ayant une superficie minimale de 250 mètres carrés, une largeur minimale de 9,5 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de coin, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans les zones H 13-8 et H 13-16 sur des terrains ayant une superficie minimale de 185 mètres carrés, une largeur minimale de 7,3 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 250 mètres carrés, une largeur minimale de 9,5 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de coin, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)
23. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de façon à :
- permettre la réalisation d'habitations unifamiliales jumelées dans les zones H 13-8 et H 13-16 sur des terrains ayant une superficie minimale de 250 mètres carrés, une largeur minimale de 9,5 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de coin, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans les zones H 13-8 et H 13-16 sur des terrains ayant une superficie minimale de 185 mètres carrés, une largeur minimale de 7,3 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 250 mètres carrés, une largeur minimale de 9,5 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 28,0 mètres pour les terrains de coin, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400) (U-2298)
24. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2299 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à permettre les établissements de remisage de véhicules de transport ainsi que les dépôts, entrepôts et ateliers d'entretien des sociétés d'entreposage et de transport dans la zone I 7-60, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
25. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à permettre les établissements de remisage de véhicules de transport ainsi que les dépôts, entrepôts et ateliers d'entretien des sociétés d'entreposage et de transport dans la zone I 7-60, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2299)
26. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2289 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à permettre les établissements offrant des services d'entretien ménager avant et après sinistre dans la zone I 7-59, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
27. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1920 *Concernant la préparation de plans et devis pour les travaux de réfection et d'augmentation de la capacité du poste de pompage des eaux usées de la rue Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et une dépense de 340 000 \$*

et un emprunt de 207 700 \$ à ces fins, afin de modifier le bassin de taxation prévu à l'annexe « III » dudit règlement et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2295)

28. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2209 Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2018, afin de modifier le bassin de taxation prévu à l'article 3 et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2296)
29. Retrait du règlement numéro U-2281 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :
 - créer la zone H 12-95 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 12-20, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
 - prohiber les habitations trifamiliales détachées et les projets intégrés dans la zone H 12-20, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G8 400)
30. Adoption du règlement numéro U-2274 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :
 - agrandir la zone H 5-49 à même une partie de la zone H 5-35, dans le secteur de Saint-Canut;
 - créer la zone H 5-87 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-35, dans le secteur de Saint-Canut;
 - créer la zone H 5-88 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone P 5-71 et une partie de la zone H 5-35, dans le secteur de Saint-Canut;
 - modifier les délimitations de la zone P 5-71 à même une partie de la zone H 5-35, dans le secteur de Saint-Canut;
 - agrandir la zone C 5-45 à même une partie de la zone H 5-49, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)
31. Adoption du règlement numéro 2290 décrétant une dépense et un emprunt pour pourvoir au paiement d'une part des coûts attribuable à la municipalité, concernant des travaux municipaux pour la construction d'une station de pompage dans le secteur de Saint-Canut, le tout dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux avec le promoteur « Corporation Steckmar ». (G8 400)
32. Adoption du règlement numéro 2291 modifiant le règlement numéro 843 *modifiant divers règlements pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes*, afin de modifier, d'ajouter ou d'abroger divers tarifs. (G8 400)
33. Adoption du règlement numéro 2292 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2019. (G8 400)
34. Nomination au poste de commis à la bibliothèque pour le Service de bibliothèque. (G4 200)
35. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Terre Constantin inc. (Serge Constantin) » concernant le lot 1 847 258, en bordure de la route Sir-Wilfrid-Laurier, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 112 103)
36. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Agricor inc. (Luc Paquette) » concernant le lot 1 691 245, en bordure du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 112 103)
37. Dénomination de voies de communication. (X6 600 N217)

38. Dépôt de documents.
39. Affaires nouvelles.
40. Parole aux conseillers.
41. Période de questions.
42. Levée de la séance.

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate